

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgraussals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1^{er} Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDE, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

()

()

15 SEP. 2003

**N° 5/125 : PERSONNEL – EMPLOI-JEUNES – TRANSFERT –
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE/ADOUR GARONNE**

Pilote : Direction Générale des Services/Ressources Humaines

Autres service concernés par le présent rapport : Service du Personnel
Service Financier
Service Environnement

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur

Dans le cadre de la constitution de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2002 a approuvé le transferts au 1^{er} janvier 2003 des agents de la Ville d'Albi vers la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour les services concernés.

À cet effet, je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de transfert d'aide entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui subventionne le poste emploi jeune : Eco-Agent de Contrôle et de suivi de l'Eau au service Environnement - Hygiène.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

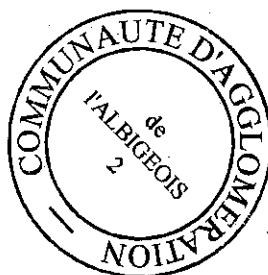
↳ **Approuve** le transfert d'aide financière de l'agence Adour- Garonne.

↳ **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS

Reçu le
03 OCT. 2003
PREFECTURE DU TARN



()

()

1000

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX INVESTISSEMENTS
EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

Convention n° 250 81 1286
Autorisation de Programme n° 250/2002/336

CONVENTION DE TRANSFERT D'AIDE

ENTRE

L'Agence de l'Eau « ADOUR-GARONNE », Établissement Public de l'État à caractère administratif, dont le siège est à Toulouse, 90 rue du Férétra, représentée par son Directeur, dûment habilité et désigné ci-après par le terme l'Agence,

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, dont le siège social se trouve à Albi (rue de l'Hotel de Ville), et le siège administratif "Parc François Mitterrand" 81160 SAINT JUERY, représentée par son Président Monsieur Michel MALATERRE-FOURRES dûment désigné par délibération du 06/01/03,

d'autre part,

VU

- La décision n° 2002/10448 du 14 octobre 2002 attribuant une aide financière à la commune d'Albi pour la création d'un emploi-jeune "Eco agent de contrôle et de suivi de l'eau" et la convention n°250 81 1286 qui lui est associée,

- Vu le courrier du 04/02/2003 adressé par la commune d'Albi à la **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois**,

APRES AVOIR EXPOSE

Que ce poste a été transféré à la **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** à compter du 01/01/2003,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUI

Article 1 - La **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** prend à sa charge les obligations résultant de la convention rappelée ci-dessous, intervenue entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, d'une part, et la commune d'Albi, d'autre part et profitera des avantages que cette dernière pouvait en retirer.

Article 2 - Références de la convention d'aide cédée par la commune d'Albi :

N° de convention	Date de décision
250 81 1286	14/10/2002

La **Communauté d'Agglomération de l'Albigeois** reconnaît être en possession d'un exemplaire de la convention mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Fait à Toulouse, le 2 septembre 2003

Pour l'Agence,
Jean PEAUDECERF
Sous-Directeur Administratif et Financier

Pour la Communauté d'Agglomération
Le Président

